

Consolation

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **54 (1916)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-211859>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité

Haasenstein et Vogler,

GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 25

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 15 janvier 1916 : Cet ami Cramponneau (J. M.). — L'année de la misère. — Cliaô de la malice. — L'effeuilleuse (Henri Renou) (A suivre)

CET AMI CRAMPONNEAU

C'est un bien bon garçon ! » disent de cet ami Cramponneau toutes les personnes qui le connaissent, « mais... » ajoutent-elles. De fait, Cramponneau est de ceux dont on dit : « Il ne ferait pas de mal à une mouche, mais... »

Pourquoi : « mais »... avec trois points ?

Cramponneau a un défaut, non pas un défaut grave, si vous voulez, mais un défaut fort ennuyeux... pour les autres, s'entend. Cramponneau mérite bien son nom. A moins que ce nom ne soit qu'un surnom, ce qui est fort possible.

Ah ! quand il vous tient la jambe, Cramponneau, il vous la tient bien, allez ! Il est la terreur des gens pressés ; de ceux qui ont autre chose à faire qu'à l'écouter ; de ceux qui ne demandent qu'un moment de solitude et de tranquillité. Aussi, dès qu'au tournant de la rue apparaît Cramponneau, ce sont des manœuvres d'apaches pour l'éviter.

Cet ami Cramponneau, il n'a pas l'air de s'en douter ; gage, même, qu'il ne s'en doute pas. Il est dangereux, sans le paraître, bien plus, sans le savoir ; car aussi bien n'a-t-il point du tout l'air de quelqu'un qui poursuit, flaire ou cherche une proie. Il semble, au contraire, que le hasard, le seul hasard, soit de connivence avec Cramponneau. Pour sûr, le hasard des rencontres lui est un sérieux collaborateur. Il est rare, fort rare que l'on ne voie pas cet ami en compagnie de quelque victime à l'air résigné et guettant partout une occasion de s'évader. Ah ! mais une évasion n'est pas facile.

Etes-vous au théâtre, au concert, à une conférence, au cinéma, au café, à la promenade, chez vous, même, seul ou en société, soyez toujours sur la défensive. Cramponneau est là ! Quoique invisible encore, il est là, menaçant, comme l'épée de Damoclès. Il peut surgir d'un moment à l'autre, et si vous vous laissez pincer, vous êtes perdu. Rien, hormis son bon vouloir, n'est capable de vous délivrer de ses inconscientes importunités.

Car cet ami Cramponneau ne voit pas qu'il vous embête à cent sous l'heure. Vous avez beau ne pas l'écouter, détourner la tête, ne rien répondre à ses questions — il ne vous en laisse d'ailleurs pas le temps — vous avez beau lui donner des témoignages incontestables de votre impatience, de votre humeur, il ne voit rien, il est toujours souriant, toujours loquace, toujours Cramponneau, quoi ! Vous changez de place, vous appelez à votre secours un ami qui passe, rien n'y fait. Cramponneau est là, toujours, fidèle à son sort, qui est d'ennuyer son prochain.

Il n'y a qu'un moyen de mettre un terme à votre martyre : c'est, si possible — car ce ne l'est pas toujours — sous un prétexte quelconque ou en profitant d'une de ces courtes absences auxquelles personne ne se peut impunément soustraire, pas même Cramponneau, d'essayer de vous évader, de vous arracher à l'étroite tenace de cet ami. Et vous n'êtes pas encore certain de votre libération, car s'il ne vous trouve tout de suite un remplaçant, il y a dix à parier contre un qu'il vous courra après, qu'il se mettra à votre recherche, dans le seul dessein, du reste, de s'excuser de cette brusque séparation, de cet intermède dont il se croit plus coupable encore que vous-même.

Et si Cramponneau a un « verre dans le nez », alors, c'est terrible ; d'importun, d'ennuyeux, il devient insupportable. Seulement, précieuse compensation, en pareil cas, on a parfois plus de facilité à l'éviter ou, si on s'est laissé pincer, à le « semer ».

Prenez garde, prenez garde !
L'ami Cramponneau vous regarde,
L'ami Cramponneau vous attend.
Prenez garde !...

J. M.

A propos. — M. X. est très myope. L'autre soir, dans un salon où il était invité, il passe, sans la voir, devant M^{me} Y qui lui avait été présentée quelques jours auparavant et qu'il avait alors complimentée sur ses attrait. Celle-ci l'arrête, malicieusement :

— Voyez, Monsieur, le cas que je dois faire de vos flatteries ; vous passez devant moi sans me regarder.

— Madame, répliqua galamment M. X., si je vous avais regardée, je n'aurais point passé.

Un coup manqué. — F. qui a le malheur d'avoir les côtes en long, emprunta, un jour de détresse, cent francs à son ami C. Il y a déjà longtemps de ça.

L'autre jour, les deux amis se rencontrent. F, par hasard, sort vingt francs de son gousset. C. saisit la balle au bond, espérant se rembourser, partiellement tout au moins, de son prêt :

— Alors, mon cher, « tu es en fonds », aujourd'hui ? Si tu me rendais les vingt francs que je t'ai prêtés.

— Mais c'est cent francs que tu m'a prêtés.
— Non, tu te trompes, c'est vingt francs.
— Pardon, je m'en souviens bien, c'est cent francs.

— Eh ! bien, c'est égal, rends-moi vingt francs et je te tiens quitte.

— Non pas ; j'aime mieux te devoir cent francs.

Consolation. — Un vieux viveur, incorrigible, pour se consoler d'avoir brûlé ses dernières cartouches, se plaît à faciliter de ses conseils les intrigues galantes de jeunes gens de sa connaissance.

— Que voulez-vous, disait quelqu'un, les vieux cochers aiment encore à entendre claquer le fouet.

L'ANNÉE DE LA MISÈRE

En réponse à l'invite de notre collaborateur, M. Octave Chambaz, dans son article de samedi dernier sur l'année 1916, nous avons reçu les intéressantes communications que voici :

Un peu partout.

La Sarraz. Du 20 septembre 1816. La Municipalité a décidé que défense serait faite au boulanger de faire que d'une espèce de pain, qui doit être un bon pain moyen, lequel pain on l'a autorisé de vendre à raison de 10 ½ crutz la livre (40 centimes) d'après un aperçu des taxes d'Orbe et ailleurs. Le vin de l'année précédente est taxé 11 batz (1 fr. 65) le pot.

La Municipalité souscrit pour 800 francs de grains à faire venir de l'étranger. Elle fera inviter tous les particuliers à souscrire suivant leurs moyens.

Du 24 octobre 1816. Le vin est vendu au détail 14 batz (2 francs) le pot.

Du 21 novembre même année. La Municipalité a décidé qu'il serait nommé un Comité de secours publics...

Pour couvrir les dépenses extraordinaires que l'entretien des pauvres coûtera cette année, on a décidé aussitôt que le temps le permettra une vente de chênes...

Du 6 juin 1817. Le pain blanc a été taxé à 17 crutz (65 c.) la livre, le bis à 14 crutz et demi (55 c.), la grosse viande à 13 crutz (50 c.), le veau à 8 crutz (30 c.), le mouton à 13 crutz (50 c.) la livre ; le vin vieux de 1815 est taxé à 15 ½ batz (2 fr. 30) le pot...

(J. Ogiz : Histoire de La Sarraz, pages 117-119.)

Romainmotier. Le printemps avait paru presque normal. En juin cependant, le soleil radieux, levé dans toute la sérénité du plus beau ciel, se voilait régulièrement vers 9 heures. De lourds nuages assombrissaient l'horizon et crevaient bientôt en averse incessantes. Les foins avaient pourri sur place ; les pommes de terre germèrent indéfiniment, puis pourrirent aussi ; le blé en épis germa sur plante ; on vendangea sous la neige.

Les pommes de terre étaient, au fur et à mesure, soigneusement aveuglées, et leurs yeux mis en stratification dans les caves, pour les planter, le printemps venu, dans les champs, les carreaux, les allées. 1817 fut une année d'abondance. Mais, entre temps, quelle détresse ! A l'éclosion des premiers germes, au printemps, tous, grands et petits, se précipitèrent aux champs, pour y trouver, en rapporter quelque chose. Au marché, une bonne femme ayant laissé tomber une pomme de terre, un jeune garçon qui se trouvait là la ramassa sur le champ. Des maladies épidémiques, suite d'une alimentation insuffisante, malsaine, emportèrent bien des gens, surtout les enfants et les vieillards.

Du 28 avril 1817. Il est décidé une répartition de 5 livres de grain, à titre gratuit, à chaque bourgeois résidant dans la commune. (Histoire de Romainmotier, 1902, p. 150-151.)